
L'engagement politique d'Alfred de Vigny sous la II^e République

François Dubasque



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/abpo/362>

DOI : 10.4000/abpo.362

ISBN : 978-2-7535-1509-3

ISSN : 2108-6443

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 30 mars 2008

Pagination : 159-166

ISBN : 978-2-7535-0653-4

ISSN : 0399-0826

Référence électronique

François Dubasque, « L'engagement politique d'Alfred de Vigny sous la II^e République », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 115-1 | 2008, mis en ligne le 30 mars 2010, consulté le 07 mars 2026. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/362> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/abpo.362>



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

L'engagement politique d'Alfred de Vigny sous la II^e République

François DUBASQUE

ATER en histoire contemporaine,
université de Poitiers

Selon Sainte-Beuve, Alfred de Vigny était « l'homme qui avait le moins conscience de la réalité et des choses existantes ». Ce jugement alimente le mythe du romantique individualiste, enfermé dans sa tour d'ivoire. Quelle part de vérité revêt-il exactement ? La correspondance du poète révèle en fait un homme, acteur à part entière de son époque, à la fois décidé à s'engager dans le débat politique et minutieux dans ses affaires. Ainsi, la participation d'Alfred de Vigny à la compétition électorale de 1848-1849 constitue une étape importante de son itinéraire politique. Pour en comprendre les ressorts, il convient de mettre en lumière les modalités concrètes de son engagement à une époque de transition entre deux tentatives de régimes différents : une monarchie censitaire élitiste et un empire plébiscitaire et autoritaire. Mais cette analyse s'inscrit aussi dans une perspective plus large : quel rôle l'écrivain joue-t-il dans la société du milieu du XIX^e siècle et quel est le résultat de la confrontation entre ses codes de conduite et les réalités de la vie politique ? L'ancrage local présente un intérêt indéniable pour jauger son action. À l'heure où de nouvelles pratiques électorales se mettent en place, il importe en effet de savoir si la terre assigne encore à son propriétaire un rôle politique. L'ouvrage *Alfred de Vigny et les siens* livre de nombreuses informations inédites sur les activités de Vigny autour de sa propriété charentaise du Maine Giraud¹. Sa correspondance contient des lettres (adressées à son amie la femme de lettres Virginie Ancelot et à sa fille Louise Lachaud) riches en détails sur son engagement politique en Charente².

1. *Alfred de Vigny et les siens : documents inédits, introduction à la correspondance d'Alfred de Vigny*, textes réunis par Madeleine AMBRIÈRE, Nathalie BARRET, Loïc CHOTARD et Jean SANGNIER, Paris, PUF, 1989.

2. *Correspondance d'Alfred de Vigny*, textes réunis sous la dir. de Madeleine AMBRIÈRE, Centre de recherche, d'étude et d'édition des correspondances du XIX^e siècle de l'université Paris IV, PUF, 1989-1997, 4 vol.

L'analyse de ce corpus apporte un éclairage de grand intérêt sur la candidature d'Alfred de Vigny à l'Assemblée constituante en 1848. Il s'agira d'en préciser les fondements et la stratégie, pour pouvoir mettre en évidence les mécanismes de son échec politique.

Un romantique engagé

En mars 1848, la nouvelle République procède à l'instauration du suffrage universel direct pour les hommes âgés de plus de 21 ans. En avril, 9 millions d'électeurs sont appelés à élire 900 représentants chargés d'élaborer une nouvelle Constitution et de contrôler le pouvoir exécutif. Le vote a lieu au scrutin plurinominal départemental à un tour. Les électeurs sont donc invités à voter pour plusieurs candidats mais la liste de noms n'est pas « bloquée » car le décompte est individuel. Aucune autre disposition ne régit les candidatures, ce qui explique leur prolifération sous des formes variées. Certaines sont individuelles, soutenues ou non par un journal local, d'autres s'effectuent sur proposition des différents comités électoraux ou sur intervention directe des commissaires du gouvernement provisoire³. Les candidats potentiels exposent leurs mérites au travers de tracts, affiches et programmes électoraux.

Dans sa profession de foi, Alfred de Vigny justifie par un double motif sa candidature à l'Assemblée constituante : d'abord répondre aux sollicitations d'électeurs charentais, notamment ceux du canton de Blanzac où sa propriété du Maine Giraud est située, ensuite être porteur d'un projet politique, celui d'une république « sage » et modérée dont les valeurs fondamentales sont la propriété, le travail et la famille. L'enjeu de ces élections n'est effectivement pas de trancher entre république et monarchie mais de donner une couleur au nouveau régime entre république conservatrice et république démocratique et sociale. Vigny défend une conception libérale du nouveau régime dans lequel l'État intervient peu. Son programme correspond à celui des républicains modérés, majoritaires au sein du gouvernement provisoire. Il fait écho aux principes proclamés dans le préambule de la Constitution du 4 novembre 1848 : « [La République] a pour base la Famille, le Travail, la Propriété, l'Ordre public. »

Mais une autre raison le pousse implicitement à se présenter aux élections de 1848. Elle relève à la fois du mythe du romantisme émancipateur et de son rapport notabiliaire à la terre. Selon lui, la masse paysanne, analphabète et fortement influençable, doit être guidée. Il est donc de la responsabilité de l'écrivain de l'éclairer en s'engageant dans la vie politique. Alfred de Vigny appartient à cette génération de romantiques dont les contours se situent entre Alphonse de Lamartine (né en 1790) et Théophile Gautier

3. HUARD, Raymond, « Les pratiques électorales en France en 1848 », dans MAYAUD, Jean-Luc (dir.), *1848*, Actes du colloque du Cent cinquantième tenu à l'Assemblée nationale les 23-25 février 1998, Paris, Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIX^e siècle/ Créaphis, 2002, p. 59-78.

(né en 1811), qui, à leurs débuts, ont célébré la monarchie restaurée des Bourbons puis ont été, à la fin des années 1820, les porte-parole du courant libéral. En 1848, le prestige de Lamartine, ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement provisoire de la République, pousse d'autres auteurs romantiques comme Hugo, Dumas, Balzac ou Vigny à poser leur candidature aux élections.

La stratégie de conquête électorale

Pour légitimer son engagement politique, Alfred de Vigny tire atout de certains traits de sa personnalité. Il se présente d'abord comme un homme nouveau et indépendant et se vante de n'avoir jamais été inféodé à la monarchie de Juillet, à l'inverse de Victor Hugo, pair de France en 1845. Dans sa profession de foi, il affirme avoir toujours fait preuve d'une « indépendance entière, calme, persévérante, inflexible⁴ » à l'égard du régime déchu. C'est pourquoi, précise-t-il ensuite, il appartient à cette catégorie d'hommes nouveaux sur qui l'Assemblée constituante doit s'appuyer : de personnages non dénués d'expérience, donc aptes à participer à la vie politique et à gérer les affaires publiques, mais qui jusqu'alors « se sont tenus en réserve dans leur retraite, pareils à des combattants dont le corps d'armée n'a pas encore donné⁵ ». Cette image qu'il se donne n'est pas exactement conforme à la réalité car l'écrivain est en fait un déçu de la monarchie de Juillet. Avant d'être convaincu de la responsabilité du souverain dans ses échecs répétés pour entrer à l'Académie française puis, après son élection en 1845, dans la froideur de sa réception à l'Académie, il avait fait un éloge public des qualités de Louis-Philippe. Le rôle du comte Molé, académicien lui-même, ancien ministre et président du Conseil, fut, semble-t-il, déterminant dans cette affaire. Dès lors, les annotations de Lamartine sur la profession de foi de Vigny prennent tout leur sens : « Vous avez raison, cher ami, les hommes nouveaux qu'il faut sont ceux qui ne sont pas nouveaux [...]. Excellente définition⁶ ! »

L'affirmation des compétences fait partie intégrante du travail de légitimation de toute candidature. Le volet intellectuel de la formation apparaît très fréquemment dans les programmes électoraux de 1848⁷. Conscient du crédit accordé par l'opinion à la parole des écrivains célèbres, Alfred de Vigny fait donc valoir sa qualité d'homme de lettres. Il cite un long extrait de son discours de réception à l'Académie française, prononcé le 29 janvier 1846. Il revient également sur sa carrière militaire, débutée en 1814 dans le corps des gendarmes de la maison du roi et achevée en 1827. Son ambi-

4. Arch. dép. de la Charente, 3 M 49. Profession de foi d'Alfred de Vigny.

5. *Ibidem*.

6. Arch. dép. de la Charente, J 379. Profession de foi d'Alfred de Vigny avec commentaires et annotations de Lamartine.

7. DELOYE, Yves, « Représentation, représentativité et métier politique : faire profession de foi électorale le 23 avril 1848 », dans POIRMEUR, Yves et MAZET Pierre (dir.), *Le métier politique en représentations*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 19-49.

tion est d'attirer ainsi les suffrages des soldats qui bénéficient désormais du droit de vote. De fait, à l'issue du scrutin du 23 avril 1848, les votes de militaires représentent environ un sixième du total des voix obtenues par Alfred de Vigny⁸.

Cet exemple conduit en dernier lieu à se demander si des réseaux d'influence ont servi d'appui à la candidature d'Alfred de Vigny en Charente. Quelques cercles d'amitié le soutiennent en effet. Lamartine, membre du gouvernement et candidat triomphant dans dix départements en avril 1848, joue à cet égard un rôle de premier plan. Il lui prodigue des conseils sur le contenu de sa profession de foi, intitulée « Déclaration aux électeurs charentais », et lui indique par qui en assurer la plus large diffusion. Commissaires du gouvernement et sous-commissaires d'arrondissement, présidents, procureurs et juges des tribunaux, maires des chefs-lieux de canton doivent être servis en priorité. Vigny reçoit aussi le soutien local de la famille de Montalembert dont il connaît l'un des membres, le catholique libéral Charles de Montalembert, élu représentant du Doubs en 1848. Enfin, l'intérêt qu'il porte à son domaine charentais du Maine Giraud, situé dans la commune de Champagne-de-Blanzac, l'incite à jouer un rôle actif au sein de la communauté villageoise. Sa correspondance décrit son action de grand propriétaire à l'égard d'une clientèle composée avant tout de ses fermiers et domestiques. Il intervient dans leur vie de famille, se préoccupe de leur santé et de l'hygiène de leurs habitations. Il s'intéresse également à l'éducation des enfants du village et dote les églises environnantes de décorations pieuses. Les résultats des élections mettent néanmoins en évidence l'incapacité d'Alfred de Vigny à accroître son influence par le biais de ses réseaux relationnels.

Un échec politique complet

Le poète fonde son engagement sur une vision politique à la fois idéaliste et très élitiste, peu en phase en définitive avec les réalités électorales de 1848. Il refuse ainsi de faire campagne : « Je n'irai point, chers concitoyens, vous demander vos voix. Je ne reviendrai visiter au milieu de vous notre belle Charente qu'après que votre arrêt aura été rendu⁹. » Son attitude est dictée par le respect absolu du principe de souveraineté populaire qui, selon ses propres termes, lui interdit d'exercer toute pression que ce soit sur les électeurs. « La campagne électorale », expression introduite dans le vocabulaire politique seulement à la fin du Second Empire¹⁰, revêt pourtant dès cette époque une réalité bien concrète. La déclaration de candidature ne constitue en fait qu'une étape préalable. Étant donné le mode de scrutin, l'élection se joue au stade de l'élaboration des listes. Pour avoir une chance

8. Arch. dép. de la Charente, 3 M 49.

9. *Ibidem*, profession de foi.

10. ALBIOT, Jules, *Annales du Second Empire. Les campagnes électorales, 1851-1869*, Paris, Le Chevalier, 1869.

de l'emporter en 1848, il faut en effet figurer sur une ou plusieurs listes qui sont élaborées selon un processus complexe. La désignation des candidats tient compte à la fois de leur opinion politique mais aussi de leur notoriété. La plupart du temps, les électeurs choisissent des personnalités connues dans le département : représentants de l'État, commandants de la garde nationale, anciens députés ou notables. De nombreux maires et instituteurs s'adressent directement aux commissaires du gouvernement pour obtenir des noms à recommander aux électeurs¹¹. Or, pour sa part, Alfred de Vigny ne juge pas utile de signaler dans sa profession de foi son ancrage charentais ; bizarrement, il n'y fait pas mention de sa propriété du Maine Giraud. Certes, il séjourne plus qu'il ne réside dans le logis charentais, hérité de sa famille maternelle. Il y effectue deux visites autour de 1820, s'y rend de nouveau en octobre 1838, après le décès de sa mère et sa rupture avec sa maîtresse Marie Dorval. Il n'y retourne ensuite, accompagné de son épouse Lydia Bunbury, qu'après son élection à l'Académie, en 1846. Dès lors, il y est plus régulièrement présent : selon *Le Charentais* du 21 avril 1848, il vient tous les ans pour un ou deux mois de vacances. Cependant, son refus de prendre part à la lutte électorale et de mettre en avant ses liens avec les électeurs charentais limitent sa renommée. Malgré leur soutien à sa candidature, les journaux conservateurs ne se font donc guère d'illusions sur ses chances de succès.

En dépit des tentatives socialistes de report des élections, la campagne est courte. Le scrutin se déroule les 22 et 23 avril 1848, avec seulement quinze jours de retard sur le calendrier initialement prévu. Légèrement inférieur à la moyenne nationale (83,6 %), le taux de participation est toutefois élevé en Charente : 78,6 % des électeurs inscrits se sont rendus aux urnes, soit près de 93 000 votants sur 118 000 inscrits. Alfred de Vigny essuie un cuisant échec : 62 suffrages seulement, tous issus du canton de Blanzac, se sont portés sur son nom alors que trente-neuf candidats ont dépassé le seuil d'éligibilité fixé à 2 000 voix. Pour tenter d'expliquer cette déroute, il importe de comparer le profil des neuf élus charentais et celui du candidat malheureux Alfred de Vigny¹². La représentation charentaise est de sensibilité modérée avec une légère majorité pour sa frange la plus conservatrice¹³. Le contenu des professions de foi des élus est donc assez proche de celle d'Alfred de Vigny. En revanche, les hommes désignés par les suffrages sont jeunes : 42 ans en moyenne. À 28 ans, Léonide Babaud-Larivière est le benjamin des représentants tandis qu'Alfred de Vigny, âgé de 51 ans, fait déjà figure d'ancien. Excepté le comte Garnier de La Boissière, né à Saint-Cloud mais issu d'une famille de vieille noblesse poitevine, et le comte

11. Arch. dép. de la Charente, 3 M 49. Lettre des instituteurs du canton de Mansle au commissaire du gouvernement, 1^{er} avril 1848.

12. Le portrait de groupe qui suit est le fruit d'une étude menée par l'auteur dans le cadre d'une vaste enquête nationale dirigée par ANCEAU, Eric, *Dictionnaire du personnel politique de 1848*, Presses de la Sorbonne, à paraître fin 2008.

13. Les résultats nationaux consacrent la victoire des modérés qui obtiennent 500 des 900 sièges à pourvoir.

Émile de Girardin né à Paris, les sept autres représentants sont natifs de la Charente. L'enracinement local des vainqueurs du scrutin renvoie donc Vigny du côté des « candidats étrangers ». L'activité professionnelle exercée par Alfred de Vigny en fait par ailleurs un marginal. Avec cinq avocats et deux négociants en cognac, Auguste Hennessy et Abel Planat, ce sont les culture et expérience dans les domaines juridique et économique qui apparaissent aux yeux des électeurs comme les critères de compétence les plus crédibles. Enfin, à l'inverse de la posture adoptée par l'écrivain, les élus charentais ne se présentent pas en « hommes nouveaux ». À l'exception du jeune Babaud-Larivière, tous ont déjà exercé un mandat électif avant la proclamation de la II^e République. Garnier de la Boissière et Girardin ont été députés sous la monarchie de Juillet, le premier dans l'opposition républicaine, le second dans la majorité orléaniste. Ce sont donc des notables déjà connus des électeurs et impliqués dans la vie politique. Les représentants du gouvernement provisoire s'octroient pour leur part un tiers des sièges puisque les Charentais ont qualifié les deux commissaires du département, Garnier de la Boissière et Babaud-Larivière, mais aussi Jean Lavallée, sous-commissaire de l'arrondissement de Ruffec.

Un idéaliste en politique

La physionomie de la représentation charentaise se modifie quelque peu après les élections législatives de mai 1849. La moyenne d'âge des élus est plus élevée : elle passe à 47 ans au lieu de 42. L'éventail des catégories professionnelles s'élargit, avec notamment la désignation de deux militaires, le baron Lemercier et Napoléon-Edgar Ney. Mais surtout, parmi les sortants, seuls les cinq représentants les plus modérés sont réélus. Sept des huit candidats choisis par les électeurs appartiennent au parti de l'ordre. Les trois-quarts d'entre eux se rallient ensuite à Louis-Napoléon Bonaparte et poursuivent leur carrière politique sous le Second Empire. Alfred de Vigny suit un itinéraire politique identique. Dans sa correspondance, il souligne à plusieurs reprises, avec une évidente satisfaction, l'adhésion massive des Charentais au bonapartisme :

« Ce pays d'Angoumois est bien le plus parfaitement, le plus merveilleusement, le plus fabuleusement bonapartiste qui soit au monde [...]. Au dix décembre 1848, il a donné au Président 91 mille votes sur 93 mille électeurs ; aujourd'hui il dépasse en pétitions tous les départements et il y a des officiers de la garde nationale qui ont refusé de les signer parce qu'on ne demandait que la présidence à vie et non l'Empire qu'ils veulent¹⁴. »

Il y a donc lieu de s'étonner de son incapacité à jouer un rôle politique, tant sous la II^e République que sous le Second Empire, en dépit d'une volonté manifeste. Ne faut-il pas se poser la question de la crédibilité politique du personnage ? Loin d'être un utopiste, Vigny, à l'image de nombreux

14. *Alfred de Vigny et les siens...*, *op. cit.*, p. 77-80 : lettre à Virginie Ancelot (19 juillet 1851).

intellectuels de son époque, a un comportement conforme à celui de l'élite à laquelle il appartient. Sa correspondance révèle des jugements politiques d'une grande finesse. C'est ainsi que lors de l'affaire Changarnier, prétexte à un nouvel affrontement entre le prince-président et l'Assemblée législative¹⁵, il fait une analyse lucide des défauts d'une séparation trop stricte des pouvoirs. Il est convaincu que l'impossibilité d'un arbitrage en cas de conflit entre l'exécutif et le législatif rend le coup de force inévitable : « Les deux locomotives se précipitent l'une sur l'autre sans obstacle qui amortisse le choc », écrit-il à Virginie Ancelot, le 22 janvier 1851¹⁶.

Deux illusions altèrent toutefois ses capacités d'expertise en matière politique. D'une part, il n'appréhende pas le décalage entre la façon dont il poursuit son rôle dans la société et l'image qu'il renvoie à l'opinion. Il surestime le poids véritable de sa parole politique auprès des électeurs. Il se leurre d'autre part sur son crédit et son influence auprès du pouvoir. Les incidents relatifs à son élection à l'Académie française illustrent déjà ses erreurs de jugement sur le régime orléaniste. Il ne semble pas plus perspicace dans ses relations avec Louis-Napoléon Bonaparte. En septembre-octobre 1852, le futur empereur entreprend un voyage en province. À l'invitation du maire Paul Normand de La Tranchade, il se rend à Angoulême. Sa visite est l'occasion d'un entretien avec Alfred de Vigny, présent au Maine Giraud, qu'il a déjà rencontré lors de son exil à Londres en 1839. Mais cette rencontre sans lendemain ne permet pas à l'académicien d'obtenir un poste de conseiller auprès de Napoléon III comme il l'avait imaginé¹⁷.

L'itinéraire politique d'Alfred de Vigny met en relief le caractère transitoire de la II^e République pour une génération d'intellectuels porteurs d'un idéal romantique qui se dilue finalement dans la défense de l'ordre. Mais Vigny n'est pas le romantique reclus que Sainte-Beuve se plaît à décrire. Du poète-soldat sous la Restauration à l'écrivain reconnu, il s'efforce au contraire « d'être un homme social » sans toutefois se démarquer des codes de conduite propres à cette élite. Lorsqu'il est présent dans ses terres charentaises, il se comporte en notable préoccupé de la bonne gestion de son domaine et du sort de ceux qui l'exploitent pour lui¹⁸. Par crainte des troubles et des pillages suite au coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, il n'hésite pas à armer et à entraîner son personnel pour défendre la propriété contre d'éventuelles « razzias¹⁹ ». En revanche, si le jugement de Sainte-Beuve mérite quelque crédit, c'est sûrement dans le domaine politique où

15. L'Assemblée pense éviter toute tentative de coup d'État en nommant le général Changarnier, un fidèle, à la tête de l'armée de Paris. S'appuyant sur la Constitution qui prévoit que le président « dispose de la force armée », Louis-Napoléon Bonaparte profite d'un faux-pas de sa part pour le destituer.

16. *Alfred de Vigny et les siens...*, op. cit., p. 68-71.

17. *Ibidem*, p. 93-95 : lettre à Louise Lachaud (2 janvier 1853).

18. George Sand fait preuve du même souci pour son domaine berrichon de Nohant. À ce sujet, voir DAUPHIN, Noëlle (dir.), *George Sand : Terroir et histoire*, PUR, 2006.

19. *Alfred de Vigny et les siens...*, op. cit., p. 86-87 : lettre à Louise Lachaud (10 février 1852).

le manque de réalisme de Vigny est manifeste. Il n'a pas pris, semble-t-il, toute la mesure des contraintes imposées par le suffrage universel. Son échec lui cause de l'amertume décelée dans une lettre destinée à Louise Lachaud, le 30 août 1849. Dans cette missive, il admet finalement la sagesse de ne pas porter à la tribune politique son éloquence mieux employée à d'autres causes²⁰.

RÉSUMÉ

Alfred de Vigny appartient à cette génération de romantiques qui, à leurs débuts, ont célébré la Restauration puis ont été, à la fin des années 1820, les porte-parole du courant libéral. En 1848, l'exemple de Lamartine le pousse à poser sa candidature à l'Assemblée constituante au nom du département de la Charente où est située sa propriété du Maine Giraud. Partisan d'une république modérée, il légitime sa participation à la compétition électorale par sa qualité d'homme de lettres. Cette vision à la fois idéaliste et très élitiste est cependant peu en phase avec les réalités électorales de 1848. Il refuse ainsi de faire campagne, alors qu'il trouve face à lui des candidats bien implantés localement. Il n'a en définitive pas pris toute la mesure des contraintes imposées par le suffrage universel. Ce manque de réalisme explique son échec politique sous la II^e République.

ABSTRACT

Alfred de Vigny belonged to that part of the generation of the Romantic Movement which first greeted the Restoration, then spoke on behalf of the Liberal Movement at the end of 1820. In 1848, following Lamartine's example, he ran for the election to the Constituent Assembly on behalf of the Charente department, where his property of Maine Giraud was located. Supporter of a moderate Republic, he justified his participation in the elections as a man of letters. However this idealist and rather elitist view was not really in line with the electoral realities of 1848. He thus refused to lead an active campaign, whereas his rivals were well-established in the region. He failed to take fully into account the constraints of universal suffrage. This lack of a sense of reality explains his political defeat under the IInd Republic.

20. *Ibidem*, p. 41-42.